EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 56

SUBVENTION À L'ASSOCIATION POP'ART DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC CITÉJEUNE

Ne prennent pas part au vote de la délibération n° 56 : Mesdames Isabelle LAVEST et Dominique BRIAT en tant que membres de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association « Pop'art »

Dans le cadre d'actions de partenariat avec le Dispositif Citéjeune, la Ville prévoit de subventionner des associations dans une mission de médiation culturelle en direction des jeunes.

A ce titre, il vous est proposé, d'attribuer la subvention à l'association POP'ART -La Coopérative de Mai, Rue Serge Gainsbourg - 63100 Clermont-Ferrand.

L'objet de l'association est de faciliter l'accès de tous à la Culture et notamment aux musiques actuelles. A cet effet, elle soutient la découverte, l'émergence et le renouvellement artistique dans le champ des musiques actuelles et participe au développement culturel du territoire en favorisant la relation de proximité avec les acteurs de ce secteur et la population.

La Ville établit un partenariat annuel avec cette association qui s'engage à :

- Accorder des tarifs préférentiels aux détenteurs de la carte Citéjeune ;
- Intégrer le Logo Citéjeune sur les supports de communication et afficher visiblement la signalétique Citéjeune ;
- Communiquer les avantages qu'octroie la carte Citéjeune à la Coopérative de Mai ;
- Mettre en place des actions "privilèges" aux adhérents de la Carte Citéjeune : Visite de site, rencontre d'artistes... .

En contre partie la Ville verse à l'association POP'ART une subvention forfaitaire à titre de partenariat d'un montant de 6 000 € au titre de l'année 2017.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2017.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'attribution de la subvention de 6 000 € à l'association POP'ART ;
- d'autoriser le versement, en temps utile de cette subvention à l'association concernée

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN